

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 136 (2010)  
**Heft:** 20: Construire le marché

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA CULTURE DU BÂTI EST D'INTÉRÊT PUBLIC

La Suisse est un cas à part – ou veut l'être. Elle est le pays des avancées prudentes, de la recherche de consensus, du plus petit dénominateur commun. Cela relève d'un système et d'une tradition.

Contrairement à ses voisins européens, elle n'a pas de loi sur les architectes et les ingénieurs, pas de politique culturelle en matière de bâti, sans parler d'une approche globale et cohérente du patrimoine existant ou de l'environnement constructible. Dans la Constitution fédérale, la notion d'« environnement » n'existe que dans l'acception « environnement naturel ».

### Discours à l'étroit ?

Pourtant, abstraction faite des Alpes, la Suisse est aujourd'hui l'une des régions les plus fortement urbanisées d'Europe occidentale. Or cette densité croissante multiplie aussi les conflits d'intérêts. Pour y répondre, il faudrait des perspectives et des compétences adéquates. Car tout coince de plus en plus.

Sommes-nous effectivement confinés à la restriction de l'expression, diagnostiquée dès les années 50 par le jeune critique d'art et futur écrivain Paul Nizon dans son *Diskurs in der Enge*? Devons-nous, comme lui et les protagonistes de son œuvre, nous résoudre à émigrer pour trouver le terreau nécessaire à notre travail ? Ou, comme ce transfuge de l'architecture qu'était Max Frisch, finirons-nous par capituler et railler, dans notre grand âge, nos illusions perdues et les naïfs engagements de notre jeunesse ?

### Effets retard bénéfiques

Si l'on considère le nombre de distinctions internationales remises à des architectes suisses ces dernières années

ou l'attraction croissante qu'exercent nos hautes écoles à l'étranger, on pourrait conclure que l'architecture suisse et ses conditions de production ne se portent pas si mal. L'architecture elle-même est aujourd'hui prisée pour son succès à l'exportation.

En réalité, la Suisse – et notre branche professionnelle en particulier – a profité de ce que les rudes vents de la mondialisation l'ont atteinte avec un certain décalage. Et, dans la mesure où notre domaine n'a jamais connu une protection institutionnelle étendue, nous avons peut-être été moins secoués que nos collègues européens. Déjà plus ou moins habitués à un marché largement ouvert et non régulé – bien que localement très protégé –, nous sommes d'une certaine manière endurcis. D'autre part, notre branche a longtemps pu s'appuyer sur une répartition clairement articulée des compétences et tâches dévolues aux acteurs de la construction. Un partage des rôles qui a entre-temps presque complètement disparu, à la suite des récentes évolutions – essentiellement dictées par des raisons économiques – qui sont intervenues dans le domaine de la formation (équivalences en hausse et abandon de spécificités du système dit « dual »).

Sans sous-estimer les réalisations individuelles ou collectives et notamment les innovations issues des meilleures hautes écoles, nous devons bien admettre que nos conditions de production actuelles bénéficient encore des résidus de ces pratiques professionnelles autrefois bien rôdées, alors qu'elles n'ont depuis longtemps plus cours ailleurs. Sans oublier non plus que celles-ci demeurent portées par une société qui conserve une image de la construction avant tout traditionnelle et axée sur la qualité, ainsi que par des effets retard en matière d'ajustements économiques et politiques.

Reste la question : pour combien de temps encore ?

### La mission de la branche des études

Quant à savoir dans quelle mesure la construction – comprise comme le façonnement de notre environnement « artefactuel » – pourrait actuellement obtenir le statut juridique d'objet d'intérêt public en Suisse, la question est controversée. En revanche, les intérêts individuels prévalent sur les besoins collectifs dans ce domaine, s'y opposant même souvent.

Dès le Moyen-Âge, la Suisse a su tirer parti de sa position de zone tampon entre grandes puissances, pour poursuivre et ménager ses intérêts particuliers. Et sa structure fédérale lui permet actuellement encore de contourner prudemment de potentiels différends internes. Il n'est donc guère réaliste de vouloir, à l'instar d'Etats centralisateurs, renverser par décret la pondération globale entre intérêts privés et publics. Ce type d'approche, qui favoriserait la mise en œuvre de grandes conceptions d'aménagement, avec le maintien ou la définition d'une culture du bâti, aurait à la rigueur eu sa chance à l'époque pionnière qui a vu la naissance du jeune Etat fédéral au XIX<sup>e</sup> siècle, mais plus aujourd'hui.

Ce n'est qu'en démontrant patiemment la réelle plus-value de la culture bâtie à toutes les échelles, et en sensibilisant activement et sans relâche l'opinion publique à l'importance sociale d'un cadre de vie réalisé selon des standards de qualité élevés, que cette dimension culturelle pourra être politiquement reconnue comme « relevant d'un intérêt public » prépondérant. Or les prémisses de cette reconnaissance doivent émaner de nos propres rangs.

Lorenz Bräker, président du Groupe professionnel Architecture, info@braecker.ch



## « ARCHITECTURE ALPINE ET TOURISME : QUO VADIS ? »

Le séminaire organisé par la SIA et Remontées Mécaniques Suisses vise à examiner de plus près les interactions actuelles et futures entre architecture et tourisme dans le contexte alpin.

Vendredi, 5 novembre 2010, 10h à 16h, Musée Alpin Suisse de Berne.

Le séminaire est donnée en allemand.

(SIA)

## AFFILIATIONS À LA SIA AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2010

Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2010, la SIA a accueilli 19 nouveaux membres bureaux et une succursale de bureau déjà affilié. 79 personnes ont rejoint la SIA à titre individuel. Sept étudiants et trois professionnels ont obtenu le statut de membre associé. En outre la SIA a accueilli une organisation à titre partenaire. Au nom de la SIA, la direction et le secrétariat général se félicitent pour l'intérêt et la confiance de ses membres et souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres !

(SIA)

### Membres bureaux et succursales

a21 sàrl, Neuchâtel  
Alvar Architektur AG, Biel/Bienne  
preiswerk marek architekten GmbH, Biel/Bienne  
U15 Architectes, Vevey

### Membres individuels

Section Genève  
Amaldi Paolo, dr arch. dipl. EPF/

**Contact pour devenir membre :**  
044 283 15 01, member@sia.ch

**Offre « SIA-Service » pour membres bureaux :**  
www.siaservice.ch

REG A, Carouge GE

Chillier Frank, ing. civil dipl. EPF, Genève

Lascano José Leandro, ing. civil dipl./ REG A, Genève

Mautone Sabrina, arch. dipl. EPF, Petit-Lancy

Neder Frederico, dr, arch. dipl. REG A, Genève

Niogret Raphael, arch. dipl. DPLG, Genève

#### Section Vaud

Boukhari Mohammed, arch. dipl. EPF, Gland

de Morsier Guillaume, arch. dipl. EPF, Lausanne

Fauchère-Hadbi Leila, arch. dipl. EPF, Rivaz

Favre Marc-Etienne, lic. en droit, Lausanne

Gasparini Marco, arch. dipl. EPF, Lausanne

Kunik Valentin, MSc arch. EPF, Lausanne

Lecoultrre Cyril, MA arch. BFH/HES, Founex

Ramel Eric, Avocat, dr en droit, Lausanne

Schuler Laurent, lic. iur. FSA, Lausanne

Truchard Serge, arch. HES/REG A, Lausanne

Vega Raquel, arch. d'intérieur HES, Lausanne

Volkringer-Blott Cornélia, arch. dipl., Sergy

von Roten Lambert, dipl. arch. ETH-HEC/MBA, Lausanne

Zahnd Marion, arch. dipl. EPF, Montreux

#### Section Valais

Antonelli Gard Sophie, arch. dipl. EPF, Granges VS

Bitz Anne-Valerie, arch. dipl. EPF, Sion

Nicod Carole, arch. dipl. EPF, Miège

Pagano Nathalie, arch. dipl. EPF, Crans-Montana

### Membres associés

#### Section Valais

Curcio Giuseppe, arch. dipl. HTL, Termen

### Membres associés étudiants

#### Section Vaud

Schütz Benjamin, Lausanne

### Organisation à titre partenaire

Stadt Arbon Abteilung Bau, Arbon

## NOUVELLE PRÉSIDENCE POUR LE PARASISMIQUE

Le Professeur Hugo Bachmann a quitté la présidence de la Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique le 1<sup>er</sup> août 2010. Le nouveau président est Martin Koller (dr ing. dipl. EPF, Carouge) et le nouveau vice-président est Dario Somaini (dr ing. dipl. EPF, Roveredo). Le secrétariat est dirigé par Yves Mondet (ing. dip. EPF, Zurich). Le Professeur Bachmann reste membre du Conseil de fondation

Créée en 2004 par Hugo Bachmann, la Fondation a déployé depuis lors une activité fructueuse. Elle favorise les compétences pratiques en dynamique des structures et en génie parasismique. Elle s'implique pour faire reconnaître la nécessité de la construction parasismique. Elle octroie des bourses à de jeunes ingénieurs civils actifs dans la pratique et désireux de se perfectionner dans une université étrangère. Elle décerne périodiquement le « Prix d'architecture et d'ingénierie parasismiques » et le « Prix d'innovation en dynamique des structures ». Un travail de communication et un soutien à des journées d'étude et des projets de recherche est également accompli.

(SIA)